

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 2 juillet 2015

DCM N° 15-07-02-21

Objet : Poursuite du dispositif d'apprentissage renforcé de l'allemand sur le site biculturel Saint Maximin/Gaston Hoffmann.

Rapporteur: Mme BORI

La Ville de Metz est partenaire du dispositif Trilingua financé dans le cadre du programme européen INTERREG IV-A "Grande Région".

Depuis 2000, ce dispositif a permis de renforcer l'apprentissage précoce de l'allemand sur le site biculturel des écoles Saint Maximin/Gaston Hoffmann, grâce au partenariat entre le Conseil Départemental de la Moselle, l'Union Européenne et la Ville de Metz.

A ce jour, les postes Trilingua présents sur le site biculturel sont financés comme suit (sur la base d'un SMIC) :

- Assistant intervenant en maternelle : 80 % par la Ville de Metz, 20 % par le Conseil Départemental,
- Assistant intervenant en élémentaire : 30 % par la Ville de Metz, 20 % par le Conseil Départemental, 50 % par les fonds européens.

Or, le programme européen INTERREG IV-A arrive à échéance le 30 juin 2015, et la teneur du nouveau programme INTERREG V (2015-2020), à partir duquel de nouveaux financements européens seront recherchés, n'est pas encore connue à ce jour.

Aussi, la Ville de Metz a sollicité le Conseil Départemental pour obtenir une augmentation de sa subvention destinée à compenser au moins partiellement la part résiduelle qui ne sera plus financée par l'Europe au 1^{er} juillet. Lors de la dernière réunion de l'Assemblée Départementale, celle-ci s'est prononcée pour le maintien à hauteur de 20 % du financement.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir le niveau de sa participation au dispositif, et de prolonger celui-ci à hauteur de 1,5 emploi à temps complet ; il est également proposé de solliciter le Conseil Départemental, en sa qualité de porteur du projet, pour la poursuite d'une aide financière européenne permettant de réexaminer le dispositif en place.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2014 prolongeant le dispositif Trilingua jusqu'au 31 juin 2015,

VU le courrier du Président du Conseil Départemental de la Moselle informant la Ville de Metz du maintien des subventions à hauteur de 20 % d'un SMIC chargé après le 30 juin 2015, date de fin du programme INTERREG IV,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ACCEPTER** de prolonger le dispositif à hauteur de 1,5 emploi à temps complet d'assistant éducatif du 1 juillet 2015 au 4 juillet 2016,
 - **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité de signer tout document s'y rapportant,
 - **DE SOLICITER** les subventions auxquelles la Ville de Metz peut prétendre,
 - **D'ORDONNER** l'imputation sur les crédits votés au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Danielle BORI

Service à l'origine de la DCM : Vie des Ecoles et Patrimoine
Commissions : Commission Enfance et Education
Référence nomenclature «ACTES» : 8.1 Enseignement

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 34 Absents : 21 Dont excusés : 11

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ